

Association Rivière Rhône Alpes Auvergne

PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Un exemple de plan de gestion déjà en œuvre sur le Garon

Vendredi 14 octobre 2016



Plan de gestion de la ressource en eau

sur le bassin versant du Garon 2016 / 2021





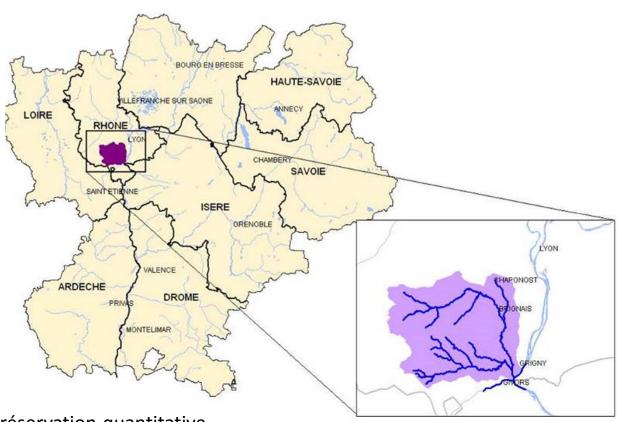






LE BASSIN VERSANT DU GARON - Territoire

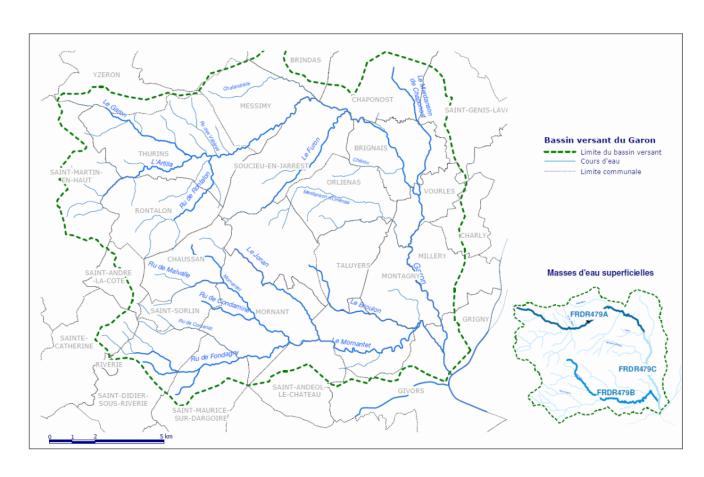
- 206 km²
- 27 communes
- 66 500 habitants
- 130 km de cours d'eau
- 1 nappe phréatique exploitée notamment pour l'alimentation en eau potable



Compétences du SMAGGA:

- Animation, études et communication pour la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau,
- Prévention et protection contre les inondations,
- Entretien, aménagement et restauration de cours d'eau

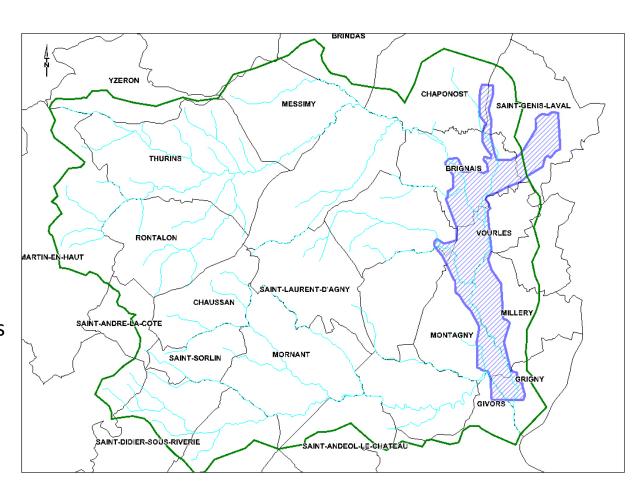
LE BASSIN VERSANT DU GARON – Hydrographie



- 130 km de cours d'eau
- 2 axes principaux : le **Garon** et le **Mornantet**
- 25 km pour le Garon
- 9 masses d'eau au sens de la DCE dont 3 masses d'eau principales sur ces deux cours d'eau

LE BASSIN VERSANT DU GARON – Hydrogéologie

- Aquifère estimé à environ 25 millions de m³
- Raccordée à la nappe du Rhône à l'amont (ligne de partage des eaux à St-Genis-Laval) et à l'aval de Givors
- Une nappe du Garon identifiée comme ressource stratégique par sa qualité et par les quantités d'eau disponible



LES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU GARON

• L'alimentation en eau potable

- Principal usage préleveur, effectué sur la ressource souterraine
- Deux syndicats qui produisent et distribuent auprès de 90 000 habitants
- Un syndicat producteur, qui n'exploite quasiment plus son puits depuis 2012,
- Entre 2010 et 2014, prélèvement entre 5,2 et 5,6 Mm³ selon les années

L'industrie

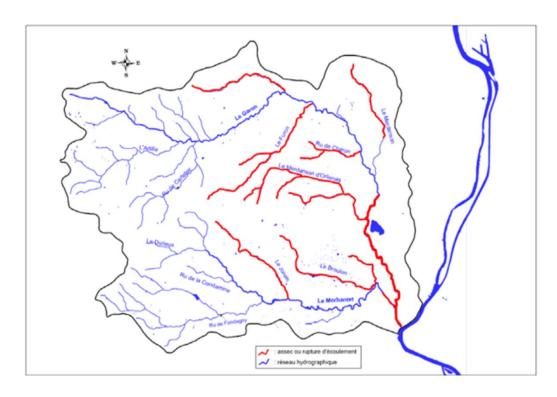
- Faible prélèvement au regard de celui de l'eau potable, effectué exclusivement sur la ressource souterraine
- Usages de refroidissement et/ou de nettoyage
- Estimés en 2008 à 640 000 m³, puis en 2013 à environ 40 000 m³, un prélèvement significatif a été identifié lors de l'élaboration du PGRE, de l'ordre de 330 000 m³ par an

LES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU GARON

- L'irrigation et les plans d'eau
 - Irrigation principalement effectuée sur le bassin versant par l'intermédiaire du SMHAR :
 - Majorité des volumes provenant du Rhône
 - > Deux retenues principales sur le bassin versant, la Madone et Combe-Gibert
 - ➢ Prélèvement estimé de 430 000 m³/an.
 - Environ 170 retenues recensées sur le bassin versant du Garon, dont une cinquantaine à usage d'irrigation
 - Quelques communes et associations (jardins) utilisent des puits pour l'arrosage
 - Prélèvement par évaporation des plans d'eau estimé à 260 000 m³/an

ADEQUATION BESOINS - RESSOURCES

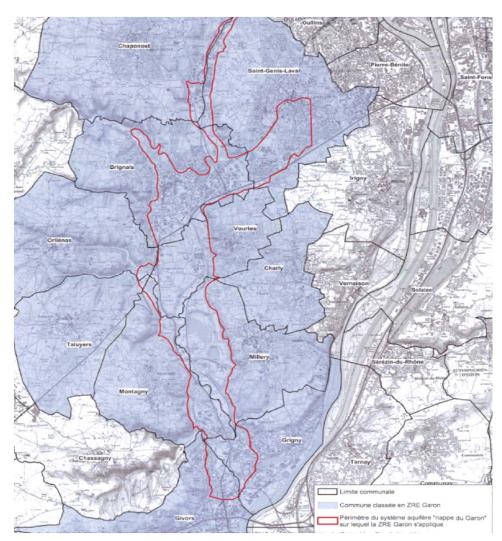
- Un contrat de rivière signé en 2013 pour la période 2013-2018
- Etude des volumes prélevables réalisée entre 2011-2012 dans le cadre des études préalables au contrat de rivière, avec reprise de la modélisation de la nappe du Garon effectuée dans le cadre de l'étude BURGEAP 2006-2009
- Nappe du Garon ressource stratégique, en limite d'exploitation sur le plan quantitatif
- Eaux superficielles avec une faible pression de prélèvement, mais qui présentent des étiages très sévères
- Modélisations ont montré un retour marginal sur les eaux superficielles par la réduction dans une gamme réaliste des prélèvements sur la nappe.



Classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe du Garon

- Arrêté préfectoral n°13-199 du 4 juillet 2013 a classé la nappe du Garon en ZRE
- ZRE = « Zones présentant une insuffisance autre qu'exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins » (article R211-71 du Code de l'Environnement)

Le SMAGGA a été sollicité par le Préfet de Bassin pour piloter, avec l'aide des services de l'Etat, l'élaboration du PGRE



RECAPITULATIF DE LA CONCERTATION MISE EN PLACE POUR L'ELABORATION DU PGRE

- 04/07/2013 : information aux syndicats d'eau des impacts de la ZRE et de la démarche de PGRE
- 16/09/2013 : information des communes sur le périmètre et les incidences de la ZRE
- 03/06/2013, 26/09/2013, 26/11/2013, 18/09/2014, 03/10/2014, 02/06/2015: réunions de travail avec un ou plusieurs partenaires (DDT/AERMC/DREAL/ARS/SMAGGA) sur la stratégie d'élaboration, gestion de crise, etc...
- 07/02/2014, 15/04/2014, 09/09/2014, 28/09/2015 et 08/01/2016 : réunions de **concertation eau potable**
- 19/09/2014 et 02/12/2014 : réunions de **concertation industriels** + 07/09/2015 pour un des industriels
- 22/01/2015 : réunion de concertation agriculture/irrigation pour les retenues collinaires
- 05/02/2016 : réunion finale volet eaux souterraines
- 11/03/2016 : réunion finale eaux superficielles

07/04/2016 : approbation du PGRE en Comité de rivière

DÉFINITION D'OBJECTIFS QUANTITATIFS SUR LES EAUX SOUTERRAINES

- > Volume prélevable global défini sur les eaux souterraines : de 5 à 5,5 Mm³ par an.
- Niveau stabilisé à viser autour de 177 m NGF
- ➤ Préconisation d'une période d'abaissement des prélèvements annuels à 4,5 Mm³ afin de restituer une partie des volumes surexploités au début des années 2000.
- Définition d'indicateurs de gestion prenant en compte les préconisations de l'étude volumes prélevables et en concertation avec la DREAL et la DDT :
- Niveaux repris dans l'arrêté-cadre sécheresse de juillet 2015.

REPARTITION DES VOLUMES PRELEVABLES SUR LES EAUX SOUTERRAINES

- Prélèvement annuel de 5,5 millions de m³ répartis entre 3 catégories d'usagers :
 - ➤ Eau potable : 5,35 millions de m³
 - SIDESOL: 3,794 millions de m³
 - SIMIMO: 1,476 millions de m³
 - Rhône-Sud: 80 000 m³
 - ➤ Industrie/activités économiques : 100 000 m³
 - ➤ Irrigation: 50 000 m³
- Période transitoire de 3 ans avec un prélèvement annuel pour l'eau potable réduit à 4,5 millions de m³:
 - SIDESOL: 3,182 millions de m³
 - SIMIMO: 1,238 millions de m³
 - Rhône-Sud: 80 000 m³

DÉFINITION D'OBJECTIFS QUANTITATIFS SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

- ➤ Globalement, les prélèvements actuels ne dépassent pas les volumes prélevables à l'exception d'un secteur, mais seulement quelques l/s en août, et moins de 1 l/s en septembre.
- ➤ Prélèvements sur les eaux superficielles liés essentiellement à l'évaporation des plans d'eau et pas d'usage recensé :
 - ⇒ Notion de répartition des volumes prélevables par usage non pertinente
- Objectif fixé au PGRE : n'autoriser aucun nouveau prélèvement, s'il ne garantit pas la transparence sur le débit du cours d'eau en période d'étiage, que ce soit par la mise en place d'un débit réservé adapté et/ou la mise en œuvre d'un mode de gestion adapté (par exemple, arrêt du prélèvement à certaines périodes).

Volumes prélevables calculés aux quatre points de référence définis sur le bassin versant, à partir des DOE définis mensuellement sur chacun d'eux, de mai à octobre :

PROGRAMME D'ACTIONS - VOLET EAUX SOUTERRAINES

Actions de portée réglementaire

- Action 1.1 : Recensement des prélèvements autres que domestiques
- Action 1.2 : Révision de la tarification de l'eau potable par les syndicats d'eau potable (non dégressivité)

Actions relatives à l'amélioration des connaissances sur les prélèvements

- Action 1.3 : Recensement des prélèvements privés et publics

Actions relatives aux économies d'eau et à la sensibilisation des usagers

- Action 1.4 : Mise en place de la télé-relève (SIDESOL)
- Action 1.5 : Sensibilisation du grand public aux économies d'eau
- Action 1.6 : Sensibilisation des collectivités
- Action 1.7 : Sensibilisation des gros consommateurs (autres que collectivités)

Actions relatives à l'amélioration/au maintien du rendement des réseaux

- Action 1.8 : Détection et recherche de fuite
- Action 1.9 : Travaux de renouvellement de réseaux

Actions relatives à l'optimisation des prélèvements et à la mobilisation de ressources alternatives à la nappe du Garon

- Action 1.10 : Arrêt du prélèvement dans la nappe du Garon par le Syndicat Rhône-Sud
- Action 1.11 : Utilisation des interconnexions avec Rhône-Sud pour la réduction des prélèvements dans la nappe du Garon
- Action 1.12 : Modification de la répartition des prélèvements Création d'un puits au niveau du site des carrières

PROGRAMME D'ACTIONS - VOLET EAUX SUPERFICIELLES

Travaux sur les retenues collinaires

- Action 2.1 : Mise en place des débits réservés sur les retenues identifiées prioritaires
- Action 2.2 : Effacement des retenues non utilisées

Surveillance accrue des débits d'étiage sur le Mornantet

- Action 2.3 : Suivi des débits sur le Mornantet

PROGRAMME D'ACTIONS – ACTIONS GLOBALES POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Actions réglementaires

- Action 3.1 : Révision des autorisations de prélèvement

Actions de pérennisation de la gestion globale de la ressource en eau

- Action 3.2 : Gestion de crise (renforcement des mesures réglementaires par des mesures pour l'AEP)
- Action 3.3 : Mise en œuvre d'un SAGE
- Action 3.4 : Sensibilisation/formation des services urbanismes

SUIVI DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Eaux souterraines

- Niveau piézométrique de la nappe du Garon est suivi par les services de l'Etat, au droit du piézomètre dit « de Millery », situé à Vourles (BSS07221D0023/S), avec des mesures journalières.
- Les syndicats d'eau potable disposent d'autre part, suite à l'étude Burgeap de 2006-2009, de 5 piézomètres suivis en continu, dont un sur la nappe d'accompagnement, et quatre sur la nappe profonde.

Eaux superficielles

- Deux des quatre stations hydrométriques du SMAGGA sont pertinentes avec les préconisations de l'étude volumes prélevables pour le suivi quantitatif de la ressource superficielle.
- Suivi des débits opérationnel depuis 2015 (consolidation des données en cours).